

Bureau du CREFOP de Normandie

Compte rendu de la réunion du 21 novembre 2018

Participants :

Mme BOULIER Anne-Michèle	CFE CGC
M. CHEVALIER Luc	Carif-Oref de Normandie
M. CHOULANT Jean-Paul	CFDT
M. DUFOUR Pascal	U2P
Mme DURAND Françoise	MEDEF
Mme GALLOIS Frédérique	Région Normandie
Mme GUILLAUME Cécile	Carif-Oref de Normandie/CREFOP
Mme HERGAULT Isabelle	Rectorat
M. HESSE Nicolas	SGAR
M. LAGRANGE Philippe	DIRECCTE
M. LAOUENAN Laurent	Carif-Oref de Normandie/CREFOP
M. LEMOUCHE Denis	Région Normandie
M. LEQUIN Thierry	CFE CGC
M. LEPETIT Dominique	SGAR
M. MICHEL Jean-Luc	CFDT
M. MICHEL Stéphane	DRAAF
M. de MOREL Eudes	SGAR
M. RUDANT Gaëtan	DIRECCTE
M. SCÉLIN Philippe	CPME
M. TURPIN Serge	U2P
M. VARTERESSIAN Olivier	MEDEF

En l'absence de Mme BUCCIO et M. MORIN, MM. HESSE et LEMOUCHE co-président le Bureau.

En introduction de cette réunion, M. HESSE informe les membres du Bureau de l'organisation par la Préfecture de région de la conférence régionale pauvreté qui fait suite à l'annonce du 13 septembre dernier du Président de la République d'un grand plan national pauvreté. Cette manifestation se déroulera le 5 décembre prochain à la Préfecture de région. M. HESSE précise que les 5 Conseils départementaux seront invités au titre des collectivités locales en plus de la Région. La volonté de M. NOBLECOURT (délégué interministériel à la prévention et à la lutte contre la pauvreté des enfants et des jeunes) et de Mme la Préfète de région est également de placer les partenaires sociaux au cœur du plan régional pauvreté en Normandie. Les invitations officielles seront adressées très prochainement.

M. HESSE évoque ensuite la signature par M. MARGUERITTE et Mme BUCCIO d'une charte emploi-formation : il existe aujourd'hui en Normandie une méthode de travail pour coordonner l'action en matière de formation (Conseil Régional) et d'emploi (Etat) sur chacun des bassins d'emploi du territoire de Normandie. La Région et l'Etat ont souhaité que les partenaires sociaux soient placés au cœur de cette animation.

M. LEBOUCHER souligne que les partenaires sociaux seront dorénavant invités par le CATEF (Comité d'Animation Territoriale Emploi-Formation) co-présidé par le Sous-Préfet et l'animateur de la Région (1 CATEF pour chacun des 17 arrondissements). M. LAGRANGE rappelle que chaque organisation d'employeurs et de salariés, membre du CREFOP, doit communiquer les coordonnées de leurs représentants pour chaque arrondissement. M. RUDANT précise que c'est le moment de saisir cette opportunité d'intégrer cette instance qui permet de regarder concrètement sur le terrain les actions adaptées aux publics, aux entreprises, aux territoires... Les partenaires sociaux sont donc les bienvenus au sein de ce comité.

Afin de pouvoir mobiliser les chefs d'entreprise adéquats, Mme DURAND, au nom du MEDEF, souhaiterait connaître les lieux et les dates des CATEF.

M. LAGRANGE transmettra, via le COPAREF, la liste des lieux et des contacts Etat/Région pour chaque arrondissement. Les dates arrêtées par le Sous-Préfet d'arrondissement et l'animateur territorial emploi-formation seront communiquées dès lors qu'elles seront connues.

M. VARTERESSIAN remercie M. LAGRANGE de sa compréhension en insistant sur le fait que les informations doivent être transmises aux chefs d'entreprise le plus en amont possible afin qu'ils puissent se rendre disponibles.

Excepté pour la première réunion, M. RUDANT précise que le calendrier sera co-construit au sein de chaque CATEF.

Suite à la demande de M. CHOULANT, la charte signée sera consultable sur le site du CREFOP et jointe aux coordonnées des contacts de chaque arrondissement.

M. LAOUENAN annonce par ailleurs qu'une première version du site dédié à l'animation territoriale est en cours de finalisation ; elle sera présentée le 30 novembre lors de la commission Territoires. Les agendas locaux des réunions co-organisées Etat /Région seront accessibles sur un espace pro réservé aux personnes inscrites et mobilisées.

M. HESSE se réjouit du travail collaboratif entre tous les membres du CREFOP. Cette spécificité normande est un atout pour cette instance.

Validation du compte rendu du Bureau du 17 septembre 2018 :

Le compte rendu est adopté à l'unanimité des membres présents.

Process de concertation et de présentation du pacte régional du PIC :

M. Jean-Marie MARX, lors de la dernière réunion mensuelle des SGAR, a évoqué le PIC en régions. Chacune des régions françaises (sauf PACA) s'engagera probablement dans le plan.

La parole est donnée à M. LEBOUCHER : lundi 19 novembre, la Région a officiellement remis à l'Etat une version V0 sur la base des échanges lors des réunions de la commission Ad Hoc et de la réunion qui s'est déroulée le 12 novembre, à la Région, en présence de M. MARX. Cette dernière a reçu un retour très favorable d'un grand nombre d'acteurs autour de la concertation. Ils ont apprécié le fait de pouvoir se parler et de mutualiser, lors des ateliers thématiques de l'après-midi. Ces moments de partages entre les organismes de formation, les partenaires sociaux, les institutions, les collectivités... doivent être renouvelés régulièrement.

Cette version V0 doit maintenant être lue par le Haut-Commissariat et la DIRECCTE afin de faire un retour sur leurs préconisations, commentaires et souhaits le 27 novembre. L'Etat et la Région amenderont ensuite le document pour faire une présentation de la version V1 lors de la commission Ad Hoc du 4 décembre. Les membres du Bureau auront ensuite jusqu'au 12 décembre pour adresser leurs préconisations et remarques à la Région et à l'Etat. La dernière version (V2) sera envoyée aux membres du Bureau quelques jours avant le Comité Plénier du 19 décembre et présentée lors de cette instance.

En réponse à la question soulevée par M. SCÉLIN, M. RUDANT précise que l'Etat pourrait éventuellement demander l'adaptation de certains points de ce projet porté par la Région.

M. LEBOUCHER souligne d'ailleurs que peu de régions sont dans cette co-construction d'une équipe projet, même si elle est pilotée par la Région. Il y a peu de risques qu'il y ait en Normandie des éléments de blocage.

M. RUDANT ajoute que le regard est porté sur une copie en son état. Il pourrait y avoir encore de bonnes idées à naître ensuite. La consultation n'est pas de forme non plus du point de vue de l'Etat.

Sur ce point, M. HESSE rappelle le protocole d'engagement qui devrait figurer dans la délibération du Conseil Régional du 17 décembre ; ce document reste « vivant » dans le processus.

M. LEBOUCHER précise que la Région fera connaître son intention de porter le projet et donnera les grandes lignes. C'est la volonté politique de s'engager qui sera présentée aux élus et non la version complète. L'Etat écrira ensuite une convention pédagogique et financière qui sera présentée dans une instance ultérieure du Conseil Régional.

M. CHOULANT signale que la CFDT a déjà commencé à travailler avec un certain nombre d'acteurs autour des séniors. La CFDT souhaite que cette proposition puisse être portée dans le cadre des projets expérimentaux. M. CHOULANT souhaite en savoir plus sur l'articulation au sein du projet.

M. LEBOUCHER répond que le projet est global avec 1, 2 ou 3 projets expérimentaux que la Région souhaite porter. En ce qui concerne la méthode, il peut y avoir un groupe de travail

spécifique piloté par la CFDT qui alimenterait régulièrement l'équipe projet de l'état des travaux et ferait remonter les informations à la commission Ad Hoc. La copie n'est pas définitive ni figée, elle sera revue chaque année.

M. LAGRANGE souligne que la DIRECCTE a pris connaissance de la contribution de la CFDT sur les séniors. Certains éléments sont intéressants, d'autres sont à préciser. Certaines choses existent déjà sur les territoires. Cet axe de réflexion est majeur compte tenu du taux de chômage des séniors.

M. VARTERESSIAN se réjouit de ce retour sur le calendrier relatif au pacte régional. Il souhaiterait avoir connaissance des compte rendus des réunions de la commission Ad Hoc ainsi qu'un calendrier de cette instance.

Le compte rendu sera transmis après relecture par l'Etat et la Région.

M. LAOUENAN présente la plate-forme collaborative, outil partenarial d'animation et de partage du Plan d'Investissement dans les Compétences et du pacte régional. Il sera ainsi proposé à tous les acteurs régionaux inscrits, avec l'aval des animateurs de ces espaces, un outil interactif de co-construction d'un certain nombre de projets. Actuellement, le recensement et la capitalisation des fiches idées formalisées le 12 novembre sont en cours de finalisation (environ 90 fiches). Cet outil permettra un meilleur partage, au-delà des espaces réservés du site du CREFOP sur lesquels sont plutôt recensés les documents validés.

M. RUDANT rappelle que, dans la procédure formelle, il n'est pas prévu un avis réglementaire du pacte PIC de la part du CREFOP. Par contre, il apparaît indispensable que le projet soit présenté.

M. LAOUENAN souhaiterait connaître l'articulation entre la commission Ad Hoc et les commissions thématiques.

M. HESSE répond que deux gouvernances se croiseront : celle du CREFOP avec les commissions thématiques qui traitent entre autres du PIC et la gouvernance propre du PIC pilotée par M. LEBOUCHER. Chaque commission thématique du CREFOP se saisira dans le cadre de ses attributions de ce qui la concerne dans le cadre du PIC.

Réunion régionale sur l'AFEST :

M. LEBOUCHER et Mme DURAND co-présentent ce point :

Suite à la participation de plusieurs membres de la commission 1 à un séminaire national sur l'Action de Formation en Situation de Travail, la commission 1 a proposé une demi-journée de professionnalisation à tous les acteurs pour partager autour de l'AFEST au niveau régional. Cette commission 1 va s'ouvrir aux chefs d'entreprise qui ont usé de l'AFEST ou qui vont y venir (en s'appuyant sur les Opca/Opco) et aux organismes de formation pour connaître leur positionnement (quel accompagnement pourrait faire un organisme de formation ?). Un décret va conforter définitivement cette capacité d'apprendre en situation de travail.

M. HESSE présente le dispositif lancé par le gouvernement « Territoires d'industrie » pour lequel Mme BUCCIO en lien avec le Conseil Régional et l'ensemble des autorités publiques en Normandie ont fait remonter des propositions. Il serait intéressant de faire une présentation des territoires d'industrie sélectionnés au niveau national par l'Etat et les Régions lors du Comité Plénier du 19 décembre. Les partenaires sociaux gagneraient à être positionnés au cœur de ces dispositifs.

Mme DURAND précise que M. Philippe DEBRUYNE, Président du Copanef et Vice-Président du CNEFOP, sera présent au séminaire régional du 18 décembre après-midi.

M. SCÉLIN souligne que la CPME et les partenaires sociaux attachent énormément d'importance à l'AFEST car certaines entreprises faisaient déjà de la formation sans le savoir. Il signale par ailleurs que le Ceser a un comité d'étude spécifique sur le sujet « comment développer les formations dans les TPE de moins de 50 salariés ? ». Il existe des moyens (financements de la formation des entreprises vers les TPE) et une envie, il manquait un cadre réglementaire qui, maintenant, est presque stabilisé avec le décret. M. SCÉLIN insiste sur le fait que c'est d'abord une action de formation.

M. CHOULANT précise que le séminaire du 2 octobre était l'occasion de présenter la démarche et les résultats de l'expérimentation menée par les Opcas engagés dans ce chantier: La déclinaison au niveau régional est bien dans cette continuité. Certaines entreprises normandes associent le Cléa (utilisé comme un outil RH) avec l'AFEST. Le séminaire du 18 décembre permettra d'enclencher une dynamique.

Etude Sémaphores sur les observatoires de branche :

En introduction, M. VARTERESSIAN explique que cette mission a été initiée depuis 2017 par le COPAREF. Il souligne le dynamisme du COPAREF et les actions menées au niveau de cette instance. L'idée était de lancer une étude pour pouvoir structurer la collecte des informations emploi-formation et notamment celles émanant des branches professionnelles. L'étude Sémaphores n'étant pas encore passée au niveau du conseil d'administration du fonds paritaire, il est difficile à ce jour de la décliner en région.

M. VATERESSIAN passe la parole à Mme DURAND afin qu'elle présente quelques éléments importants de cette étude : des Opcas et des observatoires nationaux et régionaux ainsi que le Carif-Oref de Normandie ont été sollicités pour construire un outil qui répondait aux prérogatives du Coparef, telles qu'assurer la répartition des fonds paritaires en région (depuis 2014, 33 millions d'euros ont été distribués en Normandie sur les différents Opcas, : l'enjeu du Coparef était à la fois d'être professionnel tout en mesurant les contextes économiques au regard des problématiques que pouvaient être, par exemple, le développement durable et le numérique). De cette consultation est ressortie une trame de données plus dynamiques et prospectives que d'habitude. Le travail a été effectué autour de portraits socio-économiques, de la démographie du secteur, des caractéristiques de la manœuvre, du renouvellement de la main d'œuvre, des métiers et des recrutements, des bilans des recrutements, des dynamiques dans les métiers et des compétences, des mutations potentielles de ces métiers et du volet formation

(caractéristiques des bénéficiaires et des actions engagées ou à engager, informations relatives aux certifications et trajectoires post-formation). Ce produit financé par le fonds paritaire pourrait être au service de l'Etat et de la Région à travers le Pacte avec certainement d'autres acteurs.

L'étude pourrait être présentée par Sébastien BOTERDAEL lors d'un Bureau du CREFOP.

Premier retour d'information sur l'évaluation du Plan 500 000 en Normandie :

M. LAOUENAN s'appuie sur le document projeté en séance pour présenter ce premier retour et propose que la restitution finale soit présentée lors du Comité Plénier du 19 décembre prochain en tenant compte des préconisations faites lors de la réunion de la commission 1 qui s'est déroulée avant ce Bureau.

Il rappelle que l'enquête a été faite en 3 temps :

- entretiens téléphoniques menés auprès de 2 402 bénéficiaires sur les parcours 2016 - 2017 ;
- recodage des informations ;
- traitement des données.

MM. HESSE, RUDANT et LÉBOUCHER soulignent qu'il est majeur de faire une évaluation des dispositifs mis en place par l'Etat et la Région. M. HESSE apprécie la brièveté de la présentation qui donne un message clair. L'information à délivrer est de savoir si le Plan 500 000 a fonctionné ou non.

M. CHOULANT relève que les résultats en termes de poursuite de formation et de retour à l'emploi sont différents suivant que les gens ont suivi une formation qualifiante ou pré-qualifiante. Ce qui a été fait dans le plan 500 000 est bien mais pas suffisant pour ces publics, il y a besoin d'un accompagnement et d'améliorations de certains points.

M. RUDANT précise qu'il faut une évaluation permettant d'avoir une continuité dans la compréhension des mécanismes. Le pré-qualifiant ne s'inscrit pas au même moment du parcours d'un individu. L'un des objectifs du PIC est de travailler sur une période longue pour pouvoir construire des parcours ; la méthodologie d'évaluation doit avoir une certaine continuité avec ce qui a été fait dans le Plan 500 000.

M. MICHEL note que cette évaluation est très proche des résultats analysés à Pôle Emploi. L'enjeu est de savoir comment mettre la mécanique en route pour que chacun puisse avoir un retour durable à l'emploi.

Pour répondre à M. SCÉLIN qui souhaiterait connaître l'objectif initial dans le champ de l'évaluation, M. MICHEL propose de transmettre les éléments de Pôle Emploi.

M. DUFOUR expose ses deux réflexions quant à cette évaluation :

Commission 4 :

08/02/2019 matin

A la Direccte – site d’Hérouville Saint Clair (salle Trémouille)

Commission ad hoc PIC :

4/12/2018 à 10 H

A la Direccte - Rouen

M. LAOUENAN espère pouvoir transmettre lors du prochain Comité Plénier le calendrier 2019 pour les réunions de Bureau et de Plénier. Il remercie les membres du Bureau de leur compréhension lorsqu’il y a des modifications de dates indépendantes de la volonté du secrétariat permanent du CREFOP. Les dates sont mises à jour sur le site du CREFOP dès qu’elles sont connues :

www.crefop-normandie.fr

Identifiant : membre / mot de passe : crefop

MM. CHOULANT et SCÉLIN désireraient que les pré-bureaux se réunissent à nouveau.

Questions diverses :

M. de MOREL souhaiterait que le Plan Régional de Lutte contre l’Illettrisme soit signé lors du prochain Comité Plénier et que le Plan Pauvreté soit présenté.

M. LÉBOUCHER invite les membres du Bureau du CREFOP à se rendre à la finale nationale des Olympiades des Métiers qui se déroulera du 29 novembre au 1^{er} décembre.

En l’absence d’autres questions, M. HESSE remercie les membres du Bureau du CREFOP pour leur participation à cette réunion et lève la séance.